



Dettes finance publique huissier

Par **dccam**, le **15/04/2014 à 14:05**

Bonjour,

J'ai des dettes de finances publiques mais ne vis plus en France depuis plusieurs mois. La personne chez qui je fais suivre mon courrier m'a informé de l'avis d'huissier et de risque de saisie, cependant je n'ai aucun bien mobilier en France, ni revenu. Comment dois je procéder pour éviter des poursuites ?
Merci

Par **aguesseau**, le **15/04/2014 à 14:31**

bjr,
tant que les dettes existent, vous ne pouvez pas interdire au trésor public de vouloir récupérer les sommes dues.
la solution pour stopper les poursuites c'est de payer vos dettes ou d'attendre une éventuelle prescription mais c'est sans doute pour éviter cette prescription que le trésor public fait ses relances.
le trésor public a-t-il fait une procédure devant un tribunal pour vous contraindre à payer.
donc la seule solution c'est de rester à l'étranger car je ne pense pas que le trésor public veuille vous poursuivre dans votre état de résidence.
s'il vous reste un compte bancaire en france, le trésor public peut y faire une saisie.
cdt

Par **pastasony**, le **07/06/2014** à **17:09**

Bonjour j'ai une question ce qui concerne une credit impayé. Y A 5ans j'ai eu un crédit de 30000 € et j'ai déjà rembourser presque plus de 28000€ après j'ai déménager et cause le déménagement la lettre de la banque a été retourner et j'ai téléphoner à la banque plusieurs fois pour demander combien qu'il me reste à payer et il ont refuser de me le dire et par la colère j'ai laisser doper les affaire il y a 2ans je voudrais savoir je serais sur la liste noir à la banque ou pas